



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**

Réunion du Comité Syndical
du 6 décembre 2016

**Réunion du Comité Syndical
du 6 décembre 2016**



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 9 novembre 2016 s'est réuni le mardi 6 décembre 2016 Salle Toulouse Lautrec au Crotoy sous la Présidence de Monsieur Emmanuel MAQUET, Président.

Membres : 30

Présents : 23

Nombre de Votants : 22

Nombre de Voix : 29

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Madame Carole BIZET
- Madame Brigitte LHOMME
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Madame Nathalie TEMMERMANN

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon
- Monsieur François BIZET, Conseiller Municipal de Ponthoile
- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Madame Nicole BOUTARD, Conseiller Municipal de Favières
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Alain HENOCQUE, Maire de Woignarue
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d'Estreboeuf
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Maire de Mers-les-Bains
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

Membres suppléants

Représentants du Département de la Somme

- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Blandine DENIS

Représentant des Communes

- Monsieur Thierry LECLERCQ

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE, Directeur Général des Services
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Hervé LEU
- Monsieur Thierry BALESSENT, Attaché de Groupe, Conseil départemental de la Somme
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Madame Corinne VASSALI, Directrice de l'Environnement, Conseil départemental de la Somme
- Monsieur Jean-Claude RONGIER, Trésorier d'Abbeville
- Madame Valérie MONFLIER

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Claude HERTAULT
- Monsieur Stéphane DECAYEUX donne pouvoir à Madame Carole BIZET
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Madame Maryline DUCROCQ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Madame Delphine DAMIS-FRICOURT
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Yves BLONDIN
- Monsieur Raynald BOULANGER
- Monsieur Jean DOMITILE

Sont également excusés

- Monsieur Franck-Olivier LACHAUD, Directeur Général des Services du Conseil départemental de la Somme
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint Directeur général adjoint en charge du Développement des Territoires, Conseil départemental de la Somme
- Madame Flavie DUTRY, Directrice de l'Appui aux Territoires Conseil départemental de la Somme

Administration

Monsieur MAQUET a demandé en début de séance si le Comité Syndical pouvait examiner les amendements apportés au rapport n° 3 (Aire Autoroutière) et 8 (Gestion du Personnel)

Juridique

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 10 novembre 2016

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 10 novembre 2016.

2. Immeuble « Hôtel Dieu » à Abbeville

La vente de cet immeuble pourrait intervenir à compter du 30 juin 2017.

Préalablement, le Syndicat Mixte a fait réaliser un diagnostic technique afin de connaître l'état du bâtiment et définir les travaux. Ce dernier a été confié au bureau de contrôle VERITAS/ARCALIA.

Le montant des travaux et des mises aux normes en matière de sécurité, d'accessibilité et surtout d'électricité est évalué à 216 000 €. A cette enveloppe vient s'ajouter des coûts d'aménagements internes comprenant de la peinture, quelques cloisons, des câblages informatiques et des sols estimés à 50 000 €.

Le diagnostic conclut que la structure est saine. Il préconise à terme la reprise de tous les appuis de fenêtres sur les façades.

Par courrier en date du 27 octobre 2016, le Syndicat Mixte a sollicité le Conseil Départemental afin que le prix de vente puisse tenir compte des travaux à réaliser. La Commission Permanente du Conseil départementale de la Somme doit se réunir le 5 décembre 2016 afin de délibérer sur le prix de vente qui serait de 320 000 €.

Monsieur MAQUET rappelle le contexte de Garopôle, il indique que le Conseil Départemental est propriétaire des locaux à l'Hôtel Dieu et qu'il accepte de laisser au Syndicat Mixte pour loger le personnel. Le Département va délocaliser le CMS. Monsieur DAVERGNE demande où seront relogés les agents du CMS. Monsieur MAQUET indique qu'ils seront relogés dans d'autres locaux appartenant au Département.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe d'acquiescer cet immeuble, de me donner mandat afin d'engager des négociations pour fixer le prix de vente avec le Conseil Départemental, et a autorisé, le cas échéant, le Président à lancer les consultations auprès des entreprises de travaux, auprès des différents organismes bancaires en vue de contracter un prêt.

Conventions et partenariat

3. Aire Autoroutière de la Baie de Somme – Fin de concession

3/1- Aire Autoroutière de la Baie de Somme - Fin de concession
Transfert de l'activité

Conformément aux dispositions de l'article L 1224-1 du Code du Travail, les contrats de travail du personnel affecté à cette activité seront automatiquement transférés de plein droit au jour de la reprise, soit le 15 décembre 2016 dans les conditions en vigueur avec notamment le maintien de la qualification, de la rémunération contractuelle et de l'ancienneté.

Il a été convenu avec la société SHELL que le Syndicat Mixte facture tous les loyers et charges communes du mois de décembre 2016. Le stock de fioul en cuve sera jaugé avec le repreneur la société SIGESS le 15 décembre 2016. La facturation sera faite à son nom. Le total de la masse salariale du 15 décembre au 31 décembre 2016 sera à régler le 15 décembre 2016 à la société SIGESS.

La société Shell est d'accord pour que le Syndicat Mixte continue à occuper quelque temps, le local dans lequel se situe le PC Sécurité sous réserve que ce dernier soit remis en bon état lors de la restitution.

Une proposition de contrat de prestations de services sera faite par le Syndicat Mixte à SHELL pour les animations sur site.

Monsieur MAQUET demande à Monsieur DALLE de présenter ce sujet. Monsieur DALLE indique qu'il paierait l'intégralité de la redevance sur le mois de décembre 2016. Il ajoute que la société SIGESS repreneur reprendra le personnel à compter du 15 décembre 2016. Le PC sécurité ne sera transféré qu'en début d'année 2017 à l'Hôtel Dieu.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les résolutions prises dans la cadre du transfert de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme à la société SIGESS et a autorisé le Président à signer les documents y afférents.

3/2 - Fermeture de la régie de recettes et de la régie d'avances

En raison de la fin de la sous-concession de l'Aire de la Baie de Somme et du transfert des activités et du personnel de la Régie commerciale Destination Baie de Somme, je vous propose de fermer la régie de recettes « Aire autoroutière de la Baie de

Somme » ainsi que la régie d'avances « Aire autoroutière de la Baie de Somme » le 15 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la fermeture de la régie d'avances « Aire Autoroutière de la Baie de Somme » et de la régie de recettes « Aire Autoroutière de la Baie de Somme » à compter du 15 décembre 2016 et a autorisé le Président à signer tous documents nécessaires à leur suppression.

3/3 - Cartes-cadeau pour le personnel de l'Aire Autoroutière

Pour remercier le personnel de son implication depuis de nombreuses années, je vous propose d'accorder une carte-cadeau d'une valeur de 50 € par salarié présent le 14 décembre 2016 et qui sera, soit transféré à la société Sigess, soit démissionnaire de son poste de travail à cette date.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à accorder une carte-cadeau d'un montant de 50 € par salarié présent le 14 décembre 2016 et qui sera, soit transféré à la société Sigess, soit démissionnaire de son poste de travail à cette date.

4. Maison de la Baie de Somme - Partenariat avec Monsieur Jean-Michel LECAT

Les tarifs applicables sont les suivants :

- **Stage photos de deux jours (6pers max) :**
 - 315 € TTC par personne sans hébergement
 - 415 € TTC par personne avec hébergement
 - Commission Maison de la Baie de Somme : 20 % du montant TTC
- **Stage Sculpture deux jours (6pers max) :**
 - 230 € TTC par personne
 - Commission Maison de la Baie de Somme : 10 % du montant TTC

Monsieur DAVERGNE constate que les tarifs sont onéreux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe du partenariat avec Monsieur Jean-Michel LECAT et a autorisé le Président à signer, le cas échéant, la convention correspondante.

Marchés Publics

5. Marché de traitement et d'édition des bulletins de paye pour les personnels de la régie de Destination Baie de Somme - Autorisation de signature anticipée

Une consultation a été lancée dans le courant du mois de novembre 2016 pour la passation d'un marché portant sur les prestations de traitement et d'édition des bulletins de paye des personnels des sites de la régie Destination Baie de Somme.

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée, non alloti, qui sera passé avec un opérateur économique pour la réalisation des fiches de payes et prestations annexes (déclarations aux organismes sociaux, etc.) pour une durée d'un an, renouvelable deux fois une année, à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce marché est estimé à environ 35 000 €HT par an.

Monsieur DAVERGNE demande qui était titulaire auparavant de ce marché. Combien de fiches de paie ce marché comprend t'il ? Monsieur DALLE répond que c'est le Cabinet MAZARS qui avait ce marché et qu'il y a 230 fiches de paie (saisonniers inclus).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation ce marché et les actes d'exécution s'y rapportant.

Finances

6. Opérations budgétaires

Monsieur MAQUET demande à Bruno DROZ BARTHOLET de faire la présentation de ce rapport budgétaire.

6/1 - Propriétés du Syndicat Mixte - Remboursement des taxes foncières

Monsieur MAQUET indique que les négociations ont été engagées avec Pierre et Vacances pour récupérer les loyers sur les locaux mis à disposition au groupe Pierre et Vacances.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à faire supporter par la régie Destination Baie de Somme, le remboursement des taxes foncières 2016 des différents sites dont elle est gestionnaire pour un montant fixé à 70 623 € et par la société Pierre et Vacances, le remboursement de la taxe foncière pour 14 156 €.

Opérations budgétaires Budget Principal

6/2 - Taxe de séjour – Projet et Budget retenus pour chaque commune

Conformément aux modalités de reversement que nous avons définies, je vous propose que le montant de ces dépenses pouvant être remboursé par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, à chaque commune corresponde à 75 % des montants perçus sur la période courant du 5 octobre 2015 au 15 novembre 2016 avec application de la garantie de maintien basée sur la moyenne des deux années précédentes. Il est précisé que cette garantie de maintien est limitée à 84,5 % du montant des encaissements réels sur la période de référence :

Monsieur MAQUET indique que les modalités de la taxe de séjour ont été votées lors d'un précédent Comité Syndical. Monsieur BOUTIN ne comprend pas bien le fonctionnement. Monsieur MAQUET réexplique donc le fonctionnement.

Base du reversement aux communes - année 2016

	Montant de dépenses maximum à rembourser
AULT	26 094,72 €
BOISMONT	5 623,05 €
CAYEUX SUR MER	72 639,36 €
LE CROTOY	207 403,08 €
ESTREBOEUF	25 210,58 €
FAVIERES	18 519,92 €
FORT MAHON PLAGE	198 083,01 €
LANCHERES	8 450,45 €
MERS LES BAINS	77 978,48 €
NOYELLES/MER	15 739,31 €
PENDE	14 908,69 €
PONTHOILE	12 555,06 €
QUEND	273 538,98 €
SAIGNEVILLE	4 750,74 €
ST QUENTIN EN T	50 022,15 €
ST QUENTIN L	3 658,78 €
ST VALERY/SOMME	99 309,22 €
WOIGNARUE	6 911,58 €
TOTAL	1 121 397,16 €

Je vous propose également d'affecter au Budget Annexe « Gestion du plan vélo », le montant correspondant au surplus des sommes encaissées, dans la limite de 9,5 % de la collecte par commune, ce qui, pour la première année de mise en œuvre, correspond à un abondement partiel s'élevant, pour l'année 2016, à 65 603,90 €. Ce montant sera inscrit en « dépenses à rattacher » en dépenses de fonctionnement 2016 du Syndicat Mixte, et sera inscrit en recettes de fonctionnement du Budget annexe lors de la première adoption du Budget Primitif.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les projets de chaque commune validés par le Bureau du 29 novembre 2016, le montant des sommes maximales pouvant être attribuées à chaque commune sur la collecte de la taxe de séjour, ainsi que le montant de la collecte de la taxe de séjour affectée au budget annexe « gestion du plan vélo » et d'autoriser son rattachement aux dépenses 2016 du Budget Principal.

Il a autorisé également le Président à procéder, sur présentation des justificatifs, au remboursement des dépenses payées par les communes et de réserver le montant non consommé en fin d'année pour chaque commune, en le rattachant aux dépenses de l'exercice 2016, permettant ainsi de le dépenser sur l'année 2017,

Opérations budgétaires

6/3 - Participation financière 2017 des communes membres du Syndicat Mixte

Le montant des participations financières des communes proposé pour l'année 2017 figure dans le tableau suivant :

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES MEMBRES

Proposition pour l'année 2017

Pas d'augmentation de la contribution des communes

COMMUNES	CONTRIBUTION 2015 et 2016	CONTRIBUTION PROPOSEE pour 2017	
	en €	en €	évolution en %
Ault	12 646 €	12 646 €	0,00%
Boismont	2 178 €	2 178 €	0,00%
Cayeux-sur-Mer	22 227 €	22 227 €	0,00%
Le Crotoy	20 530 €	20 530 €	0,00%
Estreboeuf	1 640 €	1 640 €	0,00%
Favières	2 528 €	2 528 €	0,00%
Fort-Mahon	22 246 €	22 246 €	0,00%
Lanchères	3 552 €	3 552 €	0,00%
Mers-les-Bains	22 283 €	22 283 €	0,00%
Noyelles-sur-Mer	3 950 €	3 950 €	0,00%
Pendé	3 681 €	3 681 €	0,00%
Ponthoile	2 544 €	2 544 €	0,00%
Quend	16 892 €	16 892 €	0,00%
Saigneville	1 192 €	1 192 €	0,00%
St-Quentin-en-Tourmont	1 759 €	1 759 €	0,00%
Saint-Quentin-la-Motte	2 661 €	2 661 €	0,00%
Saint-Valery-sur-Somme	15 118 €	15 118 €	0,00%
Woignarue	3 951 €	3 951 €	0,00%
TOTAL	161 578 €	161 578 €	0,00%

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le maintien de la participation financière des communes pour l'année 2017.

Opérations budgétaires

6/4 - Remboursement échéance prêt financement 24 épis

Conformément à l'article 7 de la convention financière, je vous propose d'appeler le montant correspondant au remboursement du capital et au remboursement des intérêts aux communes de Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Lanchères, Pendé et Woignarue et à l'Association Syndicale Autorisée des Bas champs en respectant les pourcentages de participations prévus avec chaque commune et avec l'ASA des Bas Champs, soit :

Répartition de l'échéance	taux de participation	Capital	Intérêts	Échéance
BRUTELLES	1,8646%	1 726,05	634,32	2 360,37
PENDE	6,0523%	5 602,58	2 058,95	7 661,53
LANCHERES	6,5799%	6 090,98	2 238,43	8 329,41
WOIGNARUE	14,2228%	13 165,97	4 838,49	18 004,46
CAYEUX-SUR-MER	51,2804%	47 469,97	17 445,23	64 915,20
ASA des Bas Champs	20,0000%	18 513,89	6 803,85	25 317,74
Total	100,0000%	92 569,44	34 019,27	126 588,71

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la répartition des montants correspondant au capital et aux intérêts et a autorisé le Président à émettre les titres de recettes correspondant en recettes d'investissement au chapitre « 13 » pour la part du remboursement du capital de l'emprunt et en recettes de fonctionnement au chapitre « 74 » pour la part du remboursement des intérêts.

Opérations budgétaires

6/5 - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Budget Principal

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017 du budget principal du Syndicat Mixte dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Comité Syndical ayant décidé de voter le budget par chapitre, les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre selon la nomenclature comptable M14.

20	Immobilisations incorporelles	13 176	3 200
21	Immobilisations corporelles	279 178	69 700
23	Immobilisations en cours		

Les crédits seront ouverts sur les articles suivants pour permettre l'acquisition des biens nécessaires à l'implantation dans les nouveaux locaux :

205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires » pour 3 200,00 €,

2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions » pour 50 000 €,

2158 « Autres installations, matériel et outillage techniques » pour 10 000,00 €,

2182 « Matériel de transport » pour 3 000 €,

2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » pour 3 700,00 €,

2184 « Mobilier » pour 3 000,00 €.

Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017 du budget annexe Destination Baie de Somme dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Comité syndical ayant décidé de voter le budget par chapitre, les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre selon la nomenclature comptable M4.

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2016	Autorisation 2017
20	Immobilisations incorporelles	17 230	4 300
21	Immobilisations corporelles	675 960	168 000
23	Immobilisations en cours		

Les crédits seront ouverts sur les articles suivants pour permettre l'acquisition des biens nécessaires à l'exploitation :

205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires » pour 4 300,00 €,

2154 « Matériel industriel » pour 50 000 €,

2181 « Installations générales, agencements, aménagements divers » pour 70 000,00 €,

2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » pour 30 000,00 €,

2184 « Mobilier » pour 18 000,00 €.

Gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017 du budget annexe Gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Comité syndical ayant décidé de voter le budget par chapitre, les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre selon la nomenclature comptable M14.

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2016	Autorisation 2017
20	Immobilisations incorporelles	3 000	750
21	Immobilisations corporelles	284 816	71 000
23	Immobilisations en cours		

Les crédits seront ouverts sur les articles suivants pour permettre l'acquisition des biens nécessaires à l'exploitation :

205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires » pour 750,00 €

2154 « Matériel industriel » pour 40 000 €

2181 « Installations générales, agencements, aménagements divers » pour 31 000,00 €

ZAC du Royon

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017 du Budget Annexe Zac du Royon dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Comité syndical ayant décidé de voter le budget par chapitre, les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre selon la nomenclature comptable M4.

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2016	Autorisation 2017
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours	100 000	25 000

Les crédits seront ouverts sur les articles suivants pour permettre d'engager des premières dépenses sur la nouvelle tranche de travaux :

2312 « Immobilisations en cours sur terrains » pour 25 000,00 €

Zac du Moulinet

Néant

Centre Conchylicole

Néant

1. Budget 2016 - Décisions Modificatives

A – Budget Principal

Cession d'immobilisation :

Pour permettre la comptabilisation des écritures de cession d'un tracteur vendu sur l'année 2016, conduisant à la constatation d'une plus value globale de 3 500,00 €, je vous propose les inscriptions suivantes :

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :

Néant

Recettes d'investissement :

En recettes d'investissement, la décision modificative correspond aux inscriptions permettant d'enregistrer la plus value globale de cession au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section » à l'article 192 « Plus ou moins value sur cession d'immobilisations » pour 3 500 €.

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

En dépenses de fonctionnement, la décision modificative correspond aux inscriptions permettant d'enregistrer la plus value de cession au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section » à l'article 676 « Différence sur réalisations transférées en investissement » pour 3 500 €.

Recettes de fonctionnement :

En recettes de fonctionnement, la décision modificative correspond aux inscriptions complémentaires permettant de comptabiliser le montant du prix de cession 3 500 € au Chapitre 77 « Produits exceptionnels » à l'article 775 « Produits des cessions d'éléments d'actif ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder aux inscriptions budgétaires indiquées ci-dessus.

B – Budget Annexe Destination Baie de Somme

Diverses modifications doivent être apportées au budget 2016 pour permettre des inscriptions budgétaires complémentaires relatives :

* à l'enregistrement des travaux en régie en section d'investissement,

* à des reclassements de dépenses entre chapitres et à des dépenses complémentaires en section de fonctionnement liées à l'évolution de l'activité sur certains sites.

I – SECTION D'INVESTISSEMENT :

Sur l'année 2016, de nombreux travaux ont été réalisés ou sont en cours de réalisation par des agents de Destination Baie de Somme, qu'il s'agisse de travaux de réfection de la terrasse de la piscine, de la chambre froide positive, de l'accueil de l'hôtel ou de réfection de 28 chambres de l'hôtel du Cap Hornu, de création d'un parc à moutons avec abris, du remplacement du clin et de la réfection de la peinture des bâtiments à la Maison de la Baie, de la réfection du toboggan ou de décoration intérieure à l'Aquaclub et de mise en conformité au niveau de la cuisine du Cap Hornu. Les dépenses en fournitures et la valorisation du temps de travail des agents doivent être pris en compte pour un montant supérieur à celui initialement prévu.

D'autre part, je vous propose de prévoir des budgets complémentaires nécessaires au remplacement des caisses du restaurant du Golf, des PC caisses et du serveur IREC, du remplacement des installations Wifi au Cap Hornu et l'installation des logiciels permettant les ventes à distance de billetterie des sites. Je vous propose de lancer ces différents projets avant la fin de cette année, sur la base des consultations en cours, de manière à être opérationnel pour le début de la saison 2017.

Je vous propose que ces dépenses d'investissement soient compensées par une diminution équivalente des inscriptions budgétaires initiales non consommées.

1 – Recettes d'investissement :

Néant

2 – Dépenses d'investissement :

A – Inscriptions complémentaires pour les travaux en régie :

Concernant les travaux en régie, je vous propose les inscriptions budgétaires complémentaires suivantes :

- au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section » : le montant global estimé à 79 000 € réparti :
 - à l'article 2181 « installations générales, agencements, aménagements divers » pour 4 000 €,

- à l'article 2318 « autres immobilisations corporelles » pour 75 000 €.

B – Inscriptions complémentaires diverses :

Concernant les remplacements, renouvellements en matériels et logiciels, je vous propose les inscriptions budgétaires complémentaires suivantes :

- au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : une inscription à l'article 2051 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires » pour 34 000 €,
- au chapitre 21 « immobilisations corporelles » : une inscription aux articles 2181 « installations générales, agencements, aménagements divers » pour 16 000 € et au compte 2183 « matériel de bureau et matériel informatique » pour 50 000 €.

C – Ré imputation budgétaire :

Pour maintenir le niveau d'inscriptions budgétaires au niveau prévu initialement, je vous propose de procéder à la diminution des inscriptions budgétaires initiales sur des investissements prévus qui ne seront pas réalisés ou engagés d'ici la fin de l'année 2016 :

- au chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour un montant global de – 79 000 € répartis aux articles 2154 « Matériel et outillages industriels » pour – 39 000 € et 2184 « Mobilier » pour - 40 000 €,
- à l'opération d'investissement individualisée 201502 « travaux d'extension du Club house » pour un montant – 100 000 € à l'article 2131 « Bâtiment » pour – 100 000 €.

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A – Inscriptions complémentaires liées aux travaux en régie :

Pour permettre l'enregistrement des écritures correspondant à la réalisation des travaux en régie, je vous propose les inscriptions budgétaires complémentaires suivantes qui tiennent compte des fournitures et du coût du personnel complémentaires nécessaires à leur réalisation :

1 – Recettes de fonctionnement :

En recettes de fonctionnement, le Budget Supplémentaire comprend au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section » : le montant correspondant à l'inscription complémentaire du coût des travaux estimés à l'article 722 « Immobilisations corporelles » pour 79 000 €.

2 – Dépenses de fonctionnement :

En dépenses de fonctionnement, le Budget Supplémentaire comprend :

- au chapitre 011 « charges à caractère général » le montant correspondant à l'inscription complémentaire des fournitures à l'article 6063 « fournitures d'entretien et de petit équipement » pour 29 000 €,
- au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » le montant correspondant à l'inscription complémentaire :
 - des salaires à l'article 6411 « salaires, appointements, commissions de base » pour 37 000 €,
 - des cotisations sociales patronales à l'article 6451 « cotisations à l'Urssaf » pour 13 000 €.

B – Transferts entre chapitres :

En dépenses de fonctionnement, le Budget Supplémentaire comprend :

- au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » une inscription complémentaire correspondant à l'inscription de l'excédent prévisionnel à l'article 658 « Charges diverses de gestion courante » pour 270 000 €,
- au chapitre 67 « charges exceptionnelles » une réduction correspondant à ce montant à l'article 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » pour - 270 000 €.

C – Autres inscriptions complémentaires :

En 2016, le Syndicat Mixte a été amené à accompagner le développement de l'Hôtel-Restaurant du Cap Hornu et de la restauration de l'Aquaclub pour lesquels l'activité est en forte progression et à la réorganisation des équipes sur certains sites.

Ceci s'est traduit par des embauches complémentaires, réalisées principalement pour ces équipements, par le remplacement de certains salariés malades pour lesquels nous versons un maintien total ou partiel de salaires, et par la proposition de versement de primes de fin d'année pour un montant global équivalent à celui versé en fin d'année 2015.

En contrepartie de ces inscriptions budgétaires complémentaires, je vous propose de diminuer les inscriptions aux chapitres 67 et 68 pour lesquels les inscriptions budgétaires initiales laissent apparaître un excédent.

Ceci se traduit par la proposition d'inscription complémentaire suivante :

En dépenses :

- au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » le montant correspondant à l'inscription complémentaire :

- o des salaires à l'article 6411 « salaires, appointements, commissions de base » pour 100 000 €,
- o des cotisations sociales patronales à l'article 6451 « cotisations à l'Urssaf » pour 30 000 €.

et une diminution budgétaire de :

- au chapitre 67 « charges exceptionnelles » une réduction à l'article 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » pour - 70 000 €,
- au chapitre 68 « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions » une réduction à l'article 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants » pour - 60 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder aux inscriptions budgétaires indiquées ci-dessus ainsi qu'à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant au Président de mettre en œuvre l'ensemble de ces opérations budgétaires.

Jardins de Valloires

7. Projets culturels - Auditions des candidats - Remboursement des frais de déplacements et de repas

L'objectif est de renforcer le positionnement des Jardins de Valloires dans leur mission d'innovation et de développement. Les jardins botaniques ayant pour vocation la sensibilisation, l'accueil et la découverte, Valloires s'inscrit pleinement dans cette optique.

Un appel à candidatures a été réalisé l'été dernier afin de retenir le designer qui sera chargé de réaliser cette étude.

3 candidats ont été auditionnés aux jardins le 22 novembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à rembourser les frais de déplacements et de repas des 3 candidats auditionnés.

Ressources Humaines

8. Gestion du personnel

Monsieur MAQUET demande à Monsieur DALLE de présenter ce rapport. Monsieur DALLE indique que pour ce qui concerne le PAPI, le Syndicat Mixte va lancer le recrutement d'un poste de chargé de mission PAPI Chef de Projet Littoral.

Modification du tableau des effectifs

RECRUTEMENT

1. Création d'un poste d'ingénieur – Chef de projet littoral

Dans le cadre du PAPI Littoral, le chef de projet littoral aura pour mission principale de travailler sur les études hydrauliques et sur l'interface littoral arrière-littoral sur l'ensemble des trois systèmes d'endiguement :

- Somme Authie
- Bas-champs
- Bresle

Le financement de ce poste faisant partie de la maquette financière globale du PAPI est assuré à hauteur de 25 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à hauteur de 75 % par les communes de l'aire protégée Somme – Seine Normandie.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder au recrutement d'un ingénieur à temps complet et à signer, le cas échéant, le contrat à durée déterminée pour une période de trois ans.

Modification du tableau des effectifs

RECRUTEMENT

1. Création d'un poste de garde technicien en CUI-CAE

Le garde technicien de la Réserve Naturelle de la Baie de Somme aura pour mission de contribuer à appliquer la politique d'information et de respect de la réglementation prévue dans la convention signée entre l'Etat et le Syndicat Mixte.

Ce poste inclut principalement des activités de surveillance en renfort aux agents commissionnés présent sur la Réserve Naturelle ainsi que la contribution aux suivis scientifiques et à la mise en œuvre des opérations de maintenance prévues dans le plan de gestion.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder au recrutement d'un garde technicien à temps complet et à signer, le cas échéant, le CUI-CAE (contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi) pour une période de 12 mois, et a approuvé la modification du tableau des effectifs.

Modification du tableau des effectifs

MUTATION

1. Suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} Classe

Suite au transfert d'activité de gestion de la Maison des Marais à Longpré-les-Corps- Saint au profit de Baie de Somme – Trois Vallées, l'animateur nature va quitter le Syndicat Mixte par voie d'une mutation externe, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur MAQUET indique que Baie de Somme Trois Vallées reprend la gestion de la Maison des Marais à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe au tableau des effectifs et d'approuver la modification du tableau des effectifs.

Modification du tableau des effectifs

DEMISSION

1. Adjoint technique 2^{ème} Classe

Suite à la démission d'un agent d'entretien des Milieux Naturels, à compter du 1^{er} décembre 2016, ***et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de prendre acte de cette démission.***

DESTINATION BAIE DE SOMME

5. Etat récapitulatif des mouvements de poste des salariés de la régie Destination Baie de somme entre le 18 mai et le 31 décembre 2016

Par délibération en date du 18 mai 2016, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer des avenants aux contrats de travail à durée indéterminée (modification des conditions d'emploi), des contrats de travail à durée indéterminée en cas de remplacement, (démission, départ en retraite, licenciement, rupture conventionnelle).

Cette délibération prévoyait qu'un état récapitulatif des embauches et des modifications serait présenté aux membres du Comité Syndical en fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les mouvements de poste de salariés de la régie Destination Baie de Somme.

CAP HORNU Hôtel***&Restaurant

Service cuisine

- Embauche d'un chef cuisinier au 23 mai 2016 en Contrat à durée indéterminée en remplacement de l'ancien chef et avenant à son contrat de travail au 1^{er} août 2016 afin de modifier son organisation du temps de travail,
- Embauche d'un second de cuisine au 16 octobre 2016 en contrat à durée indéterminée en remplacement de l'ancien second de cuisine,
- Embauche d'un plongeur au 16 octobre 2016 en contrat à durée indéterminée en remplacement d'un ancien plongeur,
- Avenant au contrat de travail au 16 octobre 2016 pour modification de poste du chef de plonge en chef de partie,
- Avenant au contrat de travail au 16 octobre 2016 pour modification de poste de cuisinier en chef de partie pâtisserie.

Service salle

- Avenant au contrat de travail au 1er juillet 2016 pour modification du poste d'une serveuse en chef de rang,
- Avenant au contrat de travail au 1er août 2016 de l'Adjointe de Direction en charge du restaurant pour modification du temps de travail,
- Embauche d'un chef de rang au 16 octobre 2016 en contrat à durée indéterminée en remplacement de l'ancien chef de rang,
- Embauche d'un serveur au 16 octobre 2016 en contrat à durée indéterminée en remplacement de l'ancien serveur.

Service « Etage »

- Embauche de deux femmes de chambres au 16 octobre 2016 en contrat à durée indéterminée en remplacement de deux anciennes femmes de chambre,
- Embauche d'une attachée commerciale au 16 octobre 2016 en contrat à durée indéterminée en remplacement de l'ancienne attachée commerciale,

- Avenant au contrat de travail au 16 octobre 2016 pour modification du poste d'un agent d'entretien en femme de chambre.

AQUACLUB BELLE DUNE

- Avenant au contrat de travail au 1er juillet 2016 pour modification du temps de travail du poste d'une comptable,
- Avenant au contrat de travail au 1er juillet 2016 pour revalorisation salariale du poste du Directeur d'Exploitation,
- Avenant au contrat de travail au 1er octobre 2016 pour le détachement à temps complet du Directeur d'Exploitation sur l'Aquaclub Belle Dune,
- Embauche d'une hôtesse d'accueil au 1er octobre 2016 en contrat à durée indéterminée en remplacement de l'ancienne hôtesse d'accueil,
- Embauche d'un technicien au 1er octobre 2016 en contrat à durée indéterminée en remplacement de l'ancien technicien.

SYNDICAT MIXTE / DESTINATION BAIE DE SOMME

5. Reversement de la quote-part des tickets restaurants au Comité d'Entreprise

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à verser la somme de 392,00 € pour le Syndicat Mixte et à 132,00 € pour la régie Destination Baie de Somme au Comité d'Entreprise.

Aménagement et Environnement

Aménagement

Papi littoral

9. Signature de conventions relatives à la Stratégie littorale « Bresle-Somme-Authie »

1. Conventions de participation financières avec les communes de l'aire protégée situées dans le département de la Somme et de la Seine-Maritime

La Convention cadre stratégie littorale « Bresle-Somme-Authie » a été signée le 7 septembre 2016. Elle précise le cadre et les

conditions de mise en œuvre du PAPI BSA et encadre la mise en place de la stratégie d'intervention ainsi que l'organisation de la gouvernance correspondante.

Le programme d'actions de la Stratégie littorale « Bresle-Somme-Authie » susmentionnée se décline au travers des trois volets suivants :

- le programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI),
- le programme « érosion »,
- et le programme « éboulement par blocs de falaise ».

Le territoire couvert par le PAPI BSA s'étend sur un espace côtier et une zone d'interface terre-mer traversée par trois vallées fluviales (la Bresle, la Somme, l'Authie). La stratégie littorale définie dans ce cadre a été déclinée à l'échelle de trois systèmes d'endiguement et ce, pour des actions de court, moyen et long termes :

1. le système d'endiguement « Bresle/falaise »,
2. le système d'endiguement « Bas-Champs »,
3. le système d'endiguement « Somme/Authie ».

Ainsi, des conventions de participation financière entre le Syndicat Mixte et chacune des 31 communes concernées sont nécessaires afin de définir les modalités et le montant de leur participation financière destinée à contribuer à la réalisation des actions de la stratégie littorale « Bresle-Somme-Authie ».

Monsieur DALLE indique que nous sommes dans la phase opérationnelle du PAPI. Monsieur VOLANT rappelle qu'il veut bien financer le PAPI mais qu'il faut qu'il y ait des travaux réalisés.

Thierry BIZET insiste sur le fait qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, il y aura la GEMAPI et qu'il faudra que le Syndicat Mixte en tienne compte dans le cadre du PAPI. Monsieur DUCROCQ rappelle les contraintes du PPRN dont le PAPI doit tenir compte.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les conventions financières avec les 31 communes, et a autorisé le Président à les signer.

2. Conventions avec la Communauté de Communes Opale Sud (CCOS)

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte et la CCOS sont amenés à se rapprocher afin de pouvoir mener ensemble un marché global de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des actions prévues dans le système d'endiguement « Somme-Authie » s'étendant de Berck au nord jusqu'à Saint-Valery-sur-Somme au sud.

La convention a pour objet d'encadrer la réalisation des études et des travaux prévus dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie littorale Bresle Somme Authie dans le système d'endiguement « Somme Authie ».

La seconde convention permet de constituer un groupement de commandes, afin de permettre au Syndicat Mixte et la CCOS de passer conjointement des marchés publics conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie littoral.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention-cadre et la convention de groupement de commandes à établir avec la CCOS et a autorisé le Président à les signer dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la Stratégie littorale « Bresle Somme Authie ».

Cayeux-sur-Mer / le Hourdel

10.Gestion des flux, du stationnement et valorisation des paysages Aire naturelle de stationnement des argousiers et de la saulaie - Choix des entreprises

Pour mémoire, le marché est constitué en deux lots séparés (Lot n°1 : VRD - Lot n°2 : Plantations) et en deux tranches (Tranche ferme : foncier maîtrisé parking des Argousiers - Tranche conditionnelle : foncier maîtrisé pour partie et foncier faisant l'objet pour partie d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique parking de la Saulaie).

La date limite de réception des offres a été fixée au 9 septembre 2016 à 17H.

La consultation des entreprises a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général eu égard à l'erreur qui s'est glissée dans les actes d'engagement sur les délais d'exécution sur les tranches fermes et conditionnelles.

Elle a donc été relancée en date du 28 octobre 2016.

La date limite de réception des offres a été fixée au 22 novembre 2016 à 15 H.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

Critère d'attribution	Pondération
La valeur technique des prestations, appréciée au vu du contenu des éléments du mémoire technique ;	30 %
La valeur environnementale	20 %
Le planning / délais	10 %
Le prix des prestations mentionné dans l'acte d'engagement	40 %

Huit offres ont été réceptionnées pour le lot 1 (VRD) et six offres pour le lot 2 (plantations) dont une offre dématérialisée.

Monsieur DAVERGNE demande si on est bien en dessous de l'estimation initiale. Monsieur DALLE confirme qu'effectivement nous sommes bien 37 % en dessous de l'estimation initiale.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité :

- **de retenir les offres économiquement les plus avantageuses au vu des résultats du rapport d'analyse des offres soit**
 - **pour le lot n°1 (VRD) : ID VERDE pour un montant de 134 380,98 € HT soit 161 257,18 € TTC.**
 - **pour le lot n°2 (plantations) : TELLIER PAYSAGES pour un montant de 67 203,30 € HT soit 80 643,96 € TTC,**
- **d'autoriser le Président à signer les marchés ainsi que toutes les pièces d'exécution s'y rapportant, ainsi qu'à délivrer les ordres de service, et ce, dès réception du permis d'aménager.**

Environnement

11. Opérations d'environnement

Sébastien DESANLIS indique que nous avons des opportunités à saisir concernant les financements « Agence de l'Eau ».

1 Poursuite de l'animation des sites Natura 2000

Le montant total des dépenses prévisionnelles pour l'année 2017 s'élève à 47 140,05 € TTC. L'Etat (Ministère de l'Environnement) et l'Union Européenne (FEADER) devraient attribuer au Syndicat Mixte une aide publique à hauteur de 100 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à poursuivre l'animation des sites Natura 2000 pour l'année 2017 ainsi qu'à signer l'ensemble des documents s'y rapportant, sous réserve de l'attribution des financements correspondants.

2 Projet de restauration du massif dunaire du Marquenterre

Plusieurs opérations ont été réalisées sur le massif dunaire depuis que le Syndicat Mixte en assure la gestion. La dernière intervention date de 4 ans avec la restauration de 12 hectares de dunes suite à une opération de débroussaillage et déboisement réalisée dans le cadre d'un contrat Natura 2000 pour un montant de près de 80 000 € TTC.

Le Syndicat Mixte souhaite profiter de cet appel à initiatives pour déposer un projet d'envergure (restauration de 65 hectares de dunes et dépressions) d'une durée de 3 ans sur le territoire du Marquenterre. Le montant total des dépenses estimatives pour ce projet est de 500 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- Agence de l'Eau Artois Picardie 50 %,
- FEDER/FEADER 30 %,
- Syndicat Mixte via le Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire du Littoral : 20 %

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à poursuivre la mise en œuvre de ce projet et à signer les différents documents s'y rapportant.

3 Concours prairies fleuries 2016, remise des prix à Paris

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à prendre en charge les frais de déplacement (billet de train) de M. Noiret pour qu'il puisse se rendre à la remise des prix du Concours au SIA de l'Agriculture à Paris au mois de mars 2017.

4 Convention de transfert de données à destination du "Groupe Mares"

Suite à la réforme territoriale, les compétences du « Groupe Mares » s'étendent désormais à l'échelle de la région des Hauts-de-France.

Aujourd'hui, ce groupe travaille à la mise en place d'une application web de recensement des mares de la région Hauts de France. Un regroupement préalable des données existantes chez les différents partenaires est nécessaire pour alimenter la base de données et permettre de centraliser toute l'information existante. Cet outil permettra de les valoriser et d'avoir un jeu de données important qui pourra être utilisé pour de nombreuses études.

Un projet de convention de transmission de données numériques a été rédigé. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'action 20 du plan de gestion du site Ramsar de la Baie de Somme : "partager les connaissances".

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de transfert de données au profit du « Groupe Mares », et a autorisé le Président à la signer.

5 Convention de mise à disposition de données à destination de l'AMEVA

Un projet de convention de mise à disposition de données a été rédigé afin d'autoriser le Syndicat Mixte AMEVA, pour le SAGE "Somme aval et cours d'eau côtiers", d'utiliser les données pouvant répondre aux trois catégories de la disposition A-9.4 du SDAGE.

Cette action entre à la fois dans le cadre de l'action 2 du plan de gestion Ramsar de la Baie de Somme : "Accompagner la mise en œuvre des SAGE" et dans le cadre de l'action 20 : "Partager les connaissances".

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des données au profit du Syndicat Mixte AMEVA, et a autorisé le Président à la signer.

6. Renouveaulement de la convention avec L'institut européen pour la gestion des oiseaux sauvages et de leurs habitats (Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental, OMPO)

La convention permettra au SMBS d'être présent, aux côtés d'OMPO, dans un projet international de gestion des oiseaux d'eau pour lequel OMPO doit assurer le bon déroulement au niveau du Sénégal. Un chargé de mission du Syndicat Mixte sera chargé de mettre en œuvre le projet et l'ensemble de ses frais de mission, salaire et déplacements compris, serait pris en charge par OMPO.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec l'OMPO, et a autorisé le Président à la signer.

7. Candidature à l'appel à projets « Biodiversité » en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme et le Conservatoire du Littoral

Pour ce faire, le Syndicat Mixte envisage un partage de la maîtrise d'ouvrage du programme d'actions avec la Fédération des Chasseurs de la Somme, en fonction des sites en gestion.

Le montant prévisionnel total du projet est estimé à 1 million d'euros avec un démarrage au 1er juillet 2017, suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

- Maîtrise d'ouvrage : 10 %,
- Agence de l'Eau Artois Picardie : 50 %,
- Région Nord-Pas-de-Calais Picardie : 20 %,
- Europe (FEDER) : 20 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement prévisionnel relatif à l'appel à projets « Biodiversité » porté par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et a autorisé le Président à y répondre.

Rapports d'information

12. Rapport d'information - Suite à autorisation donnée au Président de souscrire un marché

Marché de fourniture et livraison de matériels, consommables et pièces pour l'entretien des espaces verts / milieux naturels et des matériels espaces verts/agricoles du Syndicat Mixte et de Destination Baie de Somme.

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée, composé de 4 lots, avec un montant prévisionnel annuel de 30 000 €HT pour l'ensemble des lots. Chaque lot étant un marché à bons de commande attribué à un seul opérateur économique, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois une année, avec un maximum annuel de 65 000 €HT pour les 4 lots.

Au vu du rapport d'analyse, le marché a été attribué aux entreprises suivantes, qui pour chacun des lots avaient présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Lot 1** : Guillebert SAS (Ronchin 59)
- Lot 2** : Pamm (Nouvion en Ponthieu)
- Lot 3** : J. Delannoy – Agri 3000 SAS (Abbeville)
- Lot 4** : J. Delannoy – Agri 3000 SAS (Abbeville)

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

13. Rapport d'information – Marchés passés sans formalités préalables du 1er août au 30 novembre 2016

SYNDICAT MIXTE

	OBJET	TITULAIRE	PRIX HT
	Démontage embrayage sur tracteurs au Milieux Naturels	ETS René Leblond (80)	7 525,89 €
<i>Communication</i>	Impression sur le magazine Baie de Somme	Leclerc Imprimerie (80)	2 438,00 €
DESTINATION BAIE DE SOMME			
	OBJET	TITULAIRE	PRIX HT
<i>Administration</i>	Elaboration du concept graphique	Nord Image (80)	6 331,20 €

	des dépliant d'appel		
	Achat d'étagères pour les archives à Ault	Bricoman (59)	1 528,64 €
	Insertion publicitaire dans le guide touristique 2017	C Utile (59)	4 413,32 €
	Reportage photos Cap Hornu et Parc du Marquenterre	Flament Anne Sophie (62)	1 650,00 €
	Achat d'un véhicule de service	TDSA Abbeville (80)	13 173,84 €
<i>Jardins de Valloires</i>	Achat de poteaux de guidage d'accueil pour les Jardins	Promuseum (78)	1 128,00 €
	Achat de lave-verres frontal et armoire froide 600L	3C Nord Picardie (80)	2 746,51 €
	Achat de sable	STAS (02)	2 043,00 €
	Impression des affiches puis diffusion sur Amiens	JC Decaux (76)	3 631,92 €
	Travaux suite aux dégâts des eaux sur réserve cuisine	Art et Travaux (62)	2 196,89 €
	Achat de tables en pin	Marcanterra (80)	10 946,15 €
<i>Golf de Belle Dune</i>	Achat de marchandises pour boutiques	LJ Golf Distribution (Ireland)	2 873,50 €
	Achat de 60 Tonnes de Sable	STAS (02)	3 015 €
	Achat de produits traitement pour le gazon	Cobalys (91)	4 253,25 €
	Achat de cartes magnétiques jetables	JMLC Distribution (31)	1 530,00 €

	Produit traitement gazon	Chlorodis Grainor (62)	1 286,14 €
	Achat de produits traitement pour le gazon	Lhermitte Frères (62)	2 522,87 €
	Achat de pièces pour voiturettes	ORA Communication (31)	2 723,86 €
	Relevés géomètre Club House	Latitudes (62)	1 580,00 €
<i>Aquaclub de Belle Dune</i>	Achat de produits de traitement eau piscine et sauna	Bayrol (67)	2 052,80 €
	Achat de bains de soleil et table basse	MyCocooning (61)	1 274,93 €
	Achat de marchandises boutique	Legendes D'Ailleurs (35)	1 072,80 €
	Achat de produits de traitement pour piscine	Quaron (35)	4 519,79 €
	Achat de produits traitement piscine	Eau 2 (84)	7 996,80 €
	Changement de la porte d'accès au bar et vitrage et bureau	Select Fermetures (62)	4 646,35 €
<i>Aire autoroutière de la Baie de Somme (général)</i>	Intervention curage des canalisations	Metostock environnement (80)	1475,00€
<i>Hôtel Restaurant du Cap Hornu</i>	Achat de matériels de cuisine	Henri Julien (62)	4 963,86€
	Achat mobilier d'accueil (meubles boutiques, bureau et fauteuil)	ITCS (80)	12 774€
	Achat de tenues de travail	Bragard (88)	1 610,70€

	Achat d'un four Minijet + Hotte	Horis (77)	5 160,00€
	Achat d'étuis cartes magnétiques pour serrures pour chambres d'hôtel	Yvert Imprimerie (80)	1 733,00€
	Achat d'abats jour	Arpette (76)	1 270,01€
	Achat de fer à repasser pour les chambres + couettes	Hôtel Mégastore (69)	1044,25€
	Achat de dosettes pour la clientèle hébergement	Nespresso (75)	2 463,80€
	Exposition 2017 Insertion sur le site Internet pendant 1 an	Bedouk Editions (92)	4 447,00€
	Achat de poteries et de végétaux pour la décoration du restaurant	Trancart Jardinerie (80)	2 297,36€
	Changement chaudière gaz	Missenard Climatique (02)	16 371,49€
	Réfection toiture du bâtiment salicorne	Delignières Jean Pierre (80)	5 201,42 €
	Accès fibre 4 mo pour la WIFI	Neuronnexion (80)	3 320,00€
	Achat de rideaux et tringles pour les chambres	Linvosges (88)	6 686,17€
	Installation d'une plateforme de réservations et formation	GUEST APP (44)	1 099,00 €
<i>Parc du Marquenterre</i>	Vidange Fosses	Metostock Environnement (80)	1 709,00 €
	Visites vétérinaire	Cabinet Vétérinaire de Rue (80)	6 079,17€

	Achat de glaces	Cote jardin Nicolas (80)	1 061,99€
	Impression image au sol de la Baie de Somme	Déco Ader(91)	1 025,00€
	Location+chargeuse articulée	Kiloutou (59)	4 488,10€
	Achat d'un cheval	Urbain Francis ETA (80)	3 000,00€
	Achat de 60 tonnes de sable	Carrières de la Vallée HE (62)	1 646,10€
	Achat de jumelles	Swarowski Optik(75)	2 456,90€
	Achat de bois pour réfection claustra postes 4 et 5	Sciere Verstraete (80)	5 315,82€
	Location de la Héronnière	SCI Domaine du Marquenterre (80)	5 150,68€
	Achat d'harnais pour chevaux	Domaine de Bladies(12)	6 164,15€
	Achat de pinces en inox et bac plein en inox pour le restaurant	Sogemat Service (91)	3 078,65€
	Travaux sur la toiture du pavillon	Delignières Jean Pierres (80)	4 133,23€
	Achat de tables en pin	Marcanterra (80)	3 000,00€
Maison de la Baie de Somme	Travaux de décapage	Frete Sylvain (80)	4 820,96€

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MAQUET indique que Monsieur RONGIER va quitter la Trésorerie à compter du 31 décembre 2016. Il le salue et le remercie pour le travail qu'il a effectué pour le Syndicat Mixte.

Monsieur MAQUET présente Monsieur Florian BOUTHORS qui sera le futur Directeur du Service Aménagement à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur MAQUET indique que le Chiffre d'Affaires de Destination Baie de Somme est de + de 11 % à la fin novembre 2016 par rapport à 2015.

Les délibérations ont été enregistrées en Sous-Préfecture d'Abbeville, en date du 9 décembre 2016.

Le relevé de décisions a été approuvé,, par les membres du Comité Syndical en date2017.

Emmanuel MAQUET
Président